
Projet de l'entreprise PONTY COMPOST – Zone de l'Empereur

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE
VENTADOUR

¶ ¶ ¶ ¶ ¶

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Conseil, Mairie d'Ussel.

Étaient présents : M. Christophe **ARFEUILLERE**, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline **CORNELISSEN**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Pierre **SAUGERAS**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Yves **URBAIN**, Haute Corrèze Communauté - M. Charles **FERRE** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Jean **BOINET**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres. - M. François **RATELADE**, Haute Corrèze Communauté. - M. Daniel **ESCURAT**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Claude **BESSEAU**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres

Étaient excusés : M. Jean-Noël **LANOIR**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres, (pouvoir à M. Charles **FERRE**) - M. Philippe **CARTIER** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric **ZIOLY**, Haute Corrèze Communauté - M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Bernard **GAERTNER**, Haute Corrèze Communauté. - M. Pierre **CHEVALIER**, Haute Corrèze Communauté

Assistaient en outre à la réunion : Mme Christine **COUDERT-MORIN**, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine **COURBIER**, Directrice Générale des Services, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Lucille **BENESTEAU**, Directrice Générale Adjointe, Haute Corrèze Communauté – Mme Tiphaine **WILLOCQ**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – M. Pierre **GENESTE**, Directeur des Services Techniques, Egletons – M. Jean-Philippe **ROULLET**, Directeur des Services Techniques, Ussel. – M. Pierre **FRAYSSINET**, Responsable des Finances, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres

Lors du dernier comité syndical, le 13 décembre dernier, une information a été faite sur la possible implantation de l'entreprise PONTY COMPOST.

En effet, Monsieur PONTY, son dirigeant souhaite acquérir une parcelle située à l'arrière de l'entreprise PANNEAUX DE CORREZE (plan ci-joint).

L'entreprise, spécialisée dans la valorisation de déchets verts et bois a pour projet de créer une plateforme dédiée à cette activité.

Le positionnement du terrain correspond aux attentes de l'entreprise.

Effectivement, des approvisionnements sont prévus auprès de l'entreprise TARTIERE.

Puis, une fois valorisés, les produits se destinent en grande partie pour la société PANNEAUX DE CORREZE afin d'alimenter leur future chaudière biomasse.

Un bâtiment de stockage est envisagé dans une deuxième phase.

Le dimensionnement du bâtiment se fera en fonction de l'évolution de l'activité de l'entreprise PANNEAUX DE CORREZE et du cahier des charges de la chaudière biomasse.

Ce bâtiment pourrait être réalisé dès 2024.

Le dirigeant précise que les campagnes de broyage lissées sur l'année représentent environ 1 heure de broyage par jour.

De plus, l'entreprise est soumise à ICPE, en régime déclaratif et le site doit être en dessous de 75 décibels, ce qui sera le cas tout comme sur les autres sites déjà implantés sur la Corrèze.

Compte tenu des délais du projet de la chaudière biomasse, l'entreprise PONTY COMPOST souhaite faire l'acquisition de la parcelle dans les meilleurs délais et pour cela il est prévu une vente directe sans passer par le compromis.

L'acte est en cours de finalisation.

La surface du terrain est de 17 181 m² et le coût au m² est de 5.50 €, ce qui amène à un prix final de 94 495.50 € HT.



Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve cette décision ; et autorise le Président à signer tous documents utiles à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Christophe ARFEUILLERE

Président



Département : CORRÈZE (019)
Commune : SAINT-ANGEL (180)
 Section : ZE - Numéros : 15 - 35 & 36
 Adresse : Cleyerque

PLAN DE DIVISION

Échelle : 1/2000e

Propriété du SYMA A89 - HAUTE CORRÈZE VENTADOUR

Légende	
Station	
Borne retrouée	
Borne OEH annelle	
Borne de rentrée	
Limite directive	
Limite cadastrale	
Limite difficile	
Précédemment	
Couleur	
Ligne de position	
Appliquée	
Clôture	
Mur	

Limite définie par :
 SARL DUCROS-J-EVRAT en 2017
 Ref. U 2017161

ZE 60
 HAUTE CORRÈZE - VENTADOUR
 6 397 m²

ZE 65
 HAUTE CORRÈZE - VENTADOUR
 2ha 58a 01a

ZE 26
 HAUTE CORRÈZE - VENTADOUR
 17 188m²

ZE 39
 HAUTE CORRÈZE - VENTADOUR
 1ha 02a 29ga

ZE 57
 HAUTE CORRÈZE - VENTADOUR
 1ha 07a 75ca



SELARL MESURES

Place Treich-Laplène
 19200 USSEL

05 55 72 17 71

ussel@mesures-expert
www.mesures-expert

Signature du responsable :

HAUTE CORRÈZE - VENTADOUR

4 644 m²

HAUTE CORRÈZE - VENTADOUR

4 442 m²